

Séance du : 7 décembre 2023

n° 65/2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre à 17 heures 30.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 30 novembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer rural d'Avignonet Lauragais, siège du Pole d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de M. HEBRARD Gilbert.

Mr Philippe HEDIN est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents :**Délégués titulaires :**

Sophie ADROIT, Christine BIGNON, Valérie GRAFEUILLE ROUDET, Catherine LATCHE, Patricia MALMAISON, Martine MARECHAL, Hélène MARTY, Nathalie NACCACHE, Florence SIORAT, Estelle VILESPY

Brice ASECIO, Serge BARTHES, Pierre BODIN, Guy BONDOUY, Jean-Clément CASSAN, Christian CESSSES, François DEMANGEOT, Christian FABRE, Michel FERRET, Jean-Luc GOUXETTE, Philippe GREFFIER, Dominique GUIRAUD, Gilbert HEBRARD, Christian LAGENTE, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Daniel RUFFAT, Alain SCHMIDT, Serge SERRANO, John STEIMER

Délégués suppléants représentant un délégué titulaire :

Philippe HEDIN, Roger PEDRERO

En exercice : 63

Présents : 32

Avaient donné pouvoir :

Serge KONDRYSZYN à Serge BARTHES

Nombre de voix : 33

Excusés :

Evelyne CESSSES, Virginie MIR, Marie-France LOISEL

Gérard LAVIGNE, Laurent HOURQUET, Philippe BARBASTE, Robert BATIGNE.

Objet : Choix du prestataire dans le cadre de l'élaboration d'une trajectoire d'adaptation au changement climatique mobilisant la méthodologie « TACCT »

Vu la délibération 26/2015 du 7 décembre 2015 approuvant le projet de territoire comprenant la mise en place d'actions en matière de transition énergétique, notamment l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial à l'échelle du territoire du Pays Lauragais, permettant d'assurer la cohérence avec le SCoT

Vu la délibération 22/2020 du 10 février 2020 portant sur l'adoption du PCAET

Vu la délibération 54/2023 du 12 octobre 2023 relative à la Candidature du PETR à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « ADAPT-TACCT » (Elaboration d'une trajectoire d'adaptation au changement climatique)

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que, dans le cadre de la démarche à venir d'élaboration de trajectoires d'adaptation au changement climatique accompagnée financièrement et techniquement par l'Ademe et les Agences de l'eau Adour Garonne et Rhône Méditerranée Corse, une prestation de tutorat méthodologique est nécessaire.

Une consultation a donc été lancée le 24 novembre dernier afin de trouver un prestataire assurant l'accompagnement du PETR du Pays Lauragais, dans le cadre de l'élaboration d'une trajectoire d'adaptation au changement climatique, mobilisant la méthodologie TACCT (Trajectoires d'Adaptation au Changement Climatique des Territoires), conformément à la demande de l'Ademe et des Agences de l'eau.

La limite de réponse était fixée au 4 décembre à 23h.

Cette consultation a été proposée auprès de deux prestataires, parmi ceux figurant sur la liste de recommandation de l'Ademe :

- Climate Adapation Consulting
- ACTERRA

Elle a également été proposée à l'AREC Occitanie qui s'était positionnée comme volontaire pour cet accompagnement.

Une offre a été reçue : celle du bureau d'études Climate Adapation Consulting, dirigé par Rachel Jouan Daniel, situé à La Mainjeotte 11410 Belflou.

Après analyse de l'offre, la proposition du bureau d'étude Climate Adapation Consulting pour un montant de 27 859 € HT soit 33 430,80€ TTC a été considérée comme recevable et correspondant parfaitement au cahier des charges et aux spécificités au projet porté par le PETR.

Le conseil syndical, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de :

1. **AUTORISER** Monsieur le Président, ou à son représentant, à conclure le marché public de services pour l'accompagnement du PETR du Pays Lauragais, dans le cadre de l'élaboration d'une trajectoire d'adaptation au changement climatique, mobilisant la

méthodologie TACCT avec la société Climate Adapatation Consulting, tel que présenté;

2. **DONNER** compétence à Monsieur le Président, ou son représentant, pour les actes d'exécution de ce marché ;

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Avignonet-Lauragais, le 07 décembre 2023

Le Président



Gilbert HEBRARD

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.50.54

Courriel : contact@payslauragais.com

REÇU EN PREFECTURE

le 18/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-031-200050938-20231207-65_2023-DE